Fiche de donnée de sécurité

Big D Fire-D Liquid After Fire Odor Control

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Big D Fire-D Liquid After Fire Odor Control
Autres moyens d'identification	02201, 120200, 420200, 520200, & C0420203
Autres identifications	Fire-D Liquid
Famille du produit	Liquid Deodorants
Usage recommandé	Deodorant.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant	Big D Industries, 5620 SW 29th St, Oklahoma City, OK, 73179, 405 682 2541, BigDInd.com
Numéro de téléphone d'urgence	InfoTrac, 800 535 5053, 24hr
Numéro de la FDS	0653

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :
Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :
Liquide et vapeur inflammables.
Liquide combustible.
Nocif en cas d'ingestion.
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison/un médecin/
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence :
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage//antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé.
Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage :
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination :
Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Dipropylene glycol monomethyl ether	34590-94-8	50.13	
Other components below reportable Levels	No CAS		
1,2-Propylene glycol	57-55-6	21.98	
Pine oil	8002-09-3	2.05	
n-Amyl acetate	628-63-7	1.92	
Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil	68647-72-3	1.87	
Terpineol, acetate	8007-35-0	1.48	
ALPHA-TERPINEOL	98-55-5	1.56	
2-Methylbutyl acetate	624-41-9	1.03	
Naphtha (petroleum), heavy alkylate	64741-65-7	0.68	
CITRAL	5392-40-5	0.64	
p-Mentha-6,8-dien-2-one, (R)-(-)-	6485-40-1	0.82	
Citronella oil	8000-29-1	0.45	
METHYL ANTHRANILATE	134-20-3	0.45	
Hydrocarbons, terpene processing by-products	68956-56-9	0.43	
Benzyl acetate	140-11-4	0.24	
METHYL SALICYLATE	119-36-8	0.39	
Eucalyptus oil	8000-48-4	0.33	
Ethyl acetate	141-78-6	0.32	
Cornmint oil	68917-18-0	0.43	
Ethyl butyrate	105-54-4	0.27	
Ceylon cinnamon oil	8015-91-6	0.23	
COUMARIN	91-64-5	0.14	

CEDARWOOD OIL	8000-27-9	0.52	
CINNAMALDEHYDE	104-55-2	0.16	
Lavandin oil	8022-15-9	0.16	
VANILLIN	121-33-5	0.16	
ANETHOLE	104-46-1	0.14	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Transporter à l'air frais. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

Ingestion

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir.

Commentaires sur les premiers soins

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas d'inhalation : à faibles concentrations peut causer une grave irritation du nez et de la gorge. Les symptômes peuvent comprendre la toux, une dyspnée, des difficultés respiratoires et une oppression à la poitrine. En cas de contact avec la peau : à faibles concentrations peut causer une légère irritation. Les symptômes peuvent comprendre une légère rougeur et un gonflement. Une exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau. La vapeur irrite aussi les yeux.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures.
Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Prendre d'extrêmes précautions.
Un vêtement pour la protection chimique (p. ex. vêtement anti-éclaboussure) et un APRA à pression positive

pourraient être nécessaires.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de donnée de sécurité avant de procéder au nettoyage. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer ce produit. Éviter tout contact cutané. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les ruptures de l'équipement de sécurité (p. ex. système de ventilation). Demander un avis médical ou consulter un médecin après toute exposition. Les symptômes peuvent être retardés.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	**TWA**	**STEL**	**TWA**	**Ceiling**	**8-hr TWA**	**TWA**
Benzyl acetate	10 ppm					
n-Amyl acetate	50 ppm	100 ppm	525 mg/m3			
2-Methylbutyl acetate	50 ppm	100 ppm				
CITRAL	5 ppm					
Ethyl acetate	400 ppm		1400 mg/m3			
VANILLIN	10 mg/m3					
1,2-Propylene glycol			10 mg/m3			
Dipropylene glycol monomethyl ether	100 ppm	150 ppm	600 mg/m3			

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis. TWA = Moyenne pondérée dans le temps. STEL = Limite d'exposition de courte durée. PEL = Limite d'exposition admissible.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis lorsqu'on travaille avec de petites quantités.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Parfumée
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Sans objet
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	63 ºC (145 ºF)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	Pas disponible
Solubilité	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coéfficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)

Autres informations

État physique	Liquide
Formule moléculaire	Sans objet
Poids moléculaire	Sans objet
Densité en vrac	Pas disponible
Tension superficielle	Pas disponible
Température critique	Pas disponible
Conductivité électrique	Pas disponible
Tension de vapeur à 50 °C	Pas disponible
Concentration des vapeurs à saturation	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Benzyl acetate		830 mg/kg (souris)	> 5000 mg/kg (lapin)
COUMARIN		293 mg/kg (rat)	
CITRAL		4950 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)
METHYL ANTHRANILATE		2910 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (lapin)
Ethyl acetate	16000 mg/L (rat)	5600 mg/m3 (rat) (2 heures d'exposition)	
Ethyl butyrate		13050 mg/kg (rat)	
CINNAMALDEHYDE		3400 mg/kg (rat)	> 1200 mg/kg (rat)
VANILLIN		1580 mg/kg (rat)	
1,2-Propylene glycol		22000 mg/kg (souris)	20800 mg/kg (lapin)
Dipropylene glycol monomethyl ether		5135 mg/kg	9500 mg/kg

CL50: Aucun renseignement trouvé.

DL50 (orale): Aucun renseignement trouvé.

DL50 (cutanée): Aucun renseignement trouvé.

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Absorption par la peau

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Ingestion

Aucun renseignement trouvé. Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé. Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'inhalation, selon les données chez l'humain.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé concernant la sensibilisation des voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique (sensibilisation de la peau) selon des preuves limitées.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé. N'est pas un cancérogène. N'est pas réputé cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucun renseignement environnemental n'a été trouvé.

Écotoxicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
COUMARIN	32-100 mg/L (96 heures)			
n-Amyl acetate	65 mg/L (96 heures)			
METHYL ANTHRANILATE	7.98-10.51 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)			
Ethyl acetate	200.32-225.42 mg/L (48 heures)			
VANILLIN	53-61.3 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)			

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Stocker le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Stockage à la Section 7 de la présente fiche de donnée de sécurité. Brûler dans un incinérateur approuvé selon les règlements fédéraux, provinciaux ou d'état et locaux. Ne pas réutiliser les récipients vides.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le

Règlement DOT É.-U.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Aucun connu.

États-Unis

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA. (2-Methylbutyl acetate). (Ethyl acetate). (Ethyl butyrate). (n-Amyl acetate). (Pinene)

Massachusetts Right To Know. (Dipropylene glycol monomethyl ether). (Ethyl acetate). (Ethyl butyrate). (n-Amyl acetate). (Pinene)

New Jersey Right To Know. (Dipropylene glycol monomethyl ether). (Pine oil). (Benzyl acetate). (Ethyl acetate). (Ethyl butyrate). (n-Amyl acetate). (Pinene)

Pennsylvania Right To Know. (Dipropylene glycol monomethyl ether). (Ethyl acetate). (Ethyl butyrate). (METHYL SALICYLATE). (n-Amyl acetate). (Pinene)

Rhode Island Right To Know. (Ethyl acetate). (n-Amyl acetate)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA **Santé - 1** **Inflammabilité - 3**

Date de préparation le 01 novembre, 2021

Avis This Safety Data Sheet has been prepared in accordance with the Globally Harmonized System for the Classification and Labeling of Chemical (GHS) TO the best of our knowledge the information herein is accurate. However, the supplier makes no warranty and assume no liability resulting from its use. In No event shall the supplier be liable for any claims, losses, or damages of any third party resulting from the use of or reliance upon this information.